



INFOS AUX AURIOLAISES ET AURIOLAIS

Baisse de 12,11% du prix du m³ d'eau

Vendredi 1^{er} juillet 2016, le Conseil Municipal a approuvé le choix d'un nouveau délégataire du service public d'eau potable, la Société d'Aménagement Urbain et Rural (SAUR) dont l'agence est basée à Salon-de-Provence.

Cette approbation fait suite à une procédure de plus d'un an ayant donné lieu à une phase très poussée de négociations entre la commune et les deux sociétés candidates, à savoir, la Société des Eaux de Marseille (SEM) (délégataire sortant) et la SAUR.

A l'issue de celle-ci, la SAUR a été retenue sur un programme de résorption des fuites plus performant avec une inspection de la totalité du réseau tous les ans et un meilleur suivi de la qualité de l'eau que son concurrent. Sur l'aspect financier, les 2 concurrents étant à quasi-égalité.

Par ailleurs, comme dans toute procédure de Délégation de Service Public, il a été proposé à la SEM de faire état de la liste des salariés, qui seraient amenés à être repris par le nouveau délégataire. De façon surprenante, cette liste n'a jamais été fournie par la SEM, laquelle précise dans un courrier adressé à Madame le Maire que « *les équipes d'exploitation sont mutualisées : elles interviennent sur d'autres communes du secteur géographique (...) pour le compte de son agence de La Ciotat. Compte tenu de cette organisation de service, nous estimons que l'article L1224-1 du Code du Travail, prévoyant la poursuite des contrats de travail avec le nouvel employeur, ne peut s'appliquer* ».

Ceci signifie clairement que la SEM n'a pas souhaité la reprise par le nouveau délégataire des agents affectés au service d'Auriol comme elle en avait la possibilité. La commune ne peut donc pas être tenue pour responsable d'éventuelles conséquences dans ce domaine.

De plus, la Commune d'Auriol tient à souligner que ce nouveau contrat, qui prendra effet au 1^{er} janvier 2017, prévoit pour les administrés **une baisse significative du prix du m³ d'eau consommée (hors assainissement) de 0,1719€ soit -12,11 %**. En effet, le prix du m³ s'élevant aujourd'hui à 1,4192 €/m³ **passera à 1,2473€/ m³** au 1^{er} janvier 2017 (pour une moyenne nationale avoisinant les 2 €/ m³).

Enfin, dans un souci de proximité, la SAUR s'est engagée, après chaque facturation semestrielle, à organiser un accueil sur Auriol afin de répondre aux mieux à toutes les questions des usagers.

Vous l'aurez compris, la Commune d'Auriol que j'ai l'honneur de conduire a privilégié dans cette affaire, comme elle l'a toujours fait, l'intérêt de ses administrés.

